

PERSONNES ÂGÉES : QUELLES SOLUTIONS POUR UN HABITAT DE QUALITÉ ?



analyse

Mai 2008

Marie Spaey

Chargée de missions

Le pire, ce n'est pas d'être vieux, mais d'être considéré comme tel. (Kenny Rogers)

La canicule de l'été 2003 qui a provoqué une catastrophe humaine et sanitaire en France nous a rappelé combien l'existence et l'habitat des personnes âgées peuvent être solitaires et peu adaptés⁽¹⁾. Avec le vieillissement de la population qui devrait s'accroître, la situation des personnes âgées en matière d'habitat deviendra une question de plus en plus cruciale. Quels sont les besoins des personnes âgées en matière d'habitat ? Quelles solutions s'offrent à elles ? Quelles alternatives existent aux maisons de repos qu'on se représente souvent comme des lieux sans espoir et sans joie, sortes d'antichambres de la mort. En quoi l'habitat pour les personnes âgées peut-il être un facteur d'épanouissement personnel et d'intégration sociale ?

Après avoir abordé les besoins et la situation des personnes âgées en Belgique francophone, nous tenterons de décrire et d'analyser certaines solutions en matière d'habitat pour le troisième et le quatrième âge, développées notamment dans le secteur de l'économie sociale. Ces démarches nous ont semblé innovantes et intéressantes de par les objectifs particuliers qu'elles poursuivent et les alternatives qu'elles offrent à l'option « classique » de la maison de repos, même si ces alternatives sont parfois très temporaires. Ces expériences diverses tentent d'établir un équilibre entre le besoin d'autonomie, mais aussi le désir de socialisation des personnes. Elles visent également à prolonger ou à restituer la possibilité de choisir et de maîtriser son destin pour les bénéficiaires.

L'analyse fait suite à un petit déjeuner sur la question, où sont intervenus Claude-Michel Loriaux, professeur émérite à l'UCL et spécialiste des questions sur le vieillissement de la population, Marie-Claire Sepulchre, administratrice déléguée de l'asbl ADMR, Marie-Claire Giard, assistante sociale au CPAS de Woluwé-St-Lambert et responsable de l'Antenne Andromède, et Benoît Debuigne, chargé de missions chez Habitat et Participation.

Qui sont les personnes âgées, quels sont leurs besoins et comment vivent-elles ?

La vieillesse a de multiples visages. Aujourd'hui, à partir de quand est-on vieux ? Avec l'augmentation de l'espérance de vie⁽²⁾ et l'amélioration générale en matière de santé, on pourrait penser qu'on sera vieux plus tard. Mais la vieillesse est aussi (et surtout) une question de perception sociale. Or le « jeunisme » de notre société – c'est-à-dire la propension actuelle à rejeter les plus âgés et ce qui les caractérise – a pour effet d'accroître l'écart entre le vieillissement biologique et le vieillissement social. Pour schématiser, on dira qu'à 50 ans, quelqu'un peut se sentir parfaitement bien et en bonne santé mais être déjà considéré comme « vieux » dans son contexte socio-professionnel.

D'un point de vue purement statistique si on s'en tient à l'indicateur de l'âge, la proportion de personnes âgées dans notre société est de plus en plus importante (les personnes de plus de 60 ans représentaient 22 % de la population en 2000, et on prévoit que leur étendue atteindra 24 % en 2010 et 31% en 2030). Selon, Claude-Michel Loriaux, le vieillissement de la population va s'intensifier, mais il s'agit d'un phénomène relativement lent. Outre l'accroissement du nombre des personnes de plus de 60 ans, la proportion des octogénaires (80 ans et plus) va également augmenter et elle risque d'atteindre 15 à 20% de la population en 2050. Deux facteurs principaux sont à l'origine de ce phénomène, la baisse de la natalité et le recul de l'âge de la mortalité⁽³⁾.

Pour la partie descriptive qui suit, nous utilisons essentiellement les résultats d'une enquête assez complète réalisée par la Fédération des Retraités et Préretraités (FRP) en collaboration avec l'Institut de Démographie de l'UCL en 1993-1994 auprès d'une population de personnes francophones âgées de 50 à 75 ans, en Wallonie et à Bruxelles. Même si les données sont un peu anciennes, elles permettent de dégager quelques grandes tendances concernant cette population. A notre connaissance, aucune enquête similaire n'a été réalisée sur les personnes âgées de 75 ans et plus pour l'ensemble de la Belgique francophone. D'autres enquêtes plus partielles permettent de compléter quelque peu ces données et notamment une publication récente qui décrit, entre autres, la situation socio-sanitaire des personnes âgées à Bruxelles⁽⁴⁾. Plusieurs autres enquêtes relatives aux personnes âgées sont en cours mais leurs résultats n'ont pas encore été publiés.

Isolement ?

Selon l'enquête mentionnée ci-dessus, près de la moitié des personnes âgées de 50 à 75 ans vivent à deux (avec leur conjoint). Un quart d'entre elles vivent seules. Les femmes et les personnes sans diplôme sont nettement plus exposées à l'isolement et à la solitude.

Situation socio-économique

Plus de la moitié d'entre elles ont tout au plus le diplôme d'enseignement secondaire inférieur. Une grande majorité des personnes sont retraitées ou pré-retraitées (70% au total). Pour un peu plus de la moitié des répondants, le passage à la retraite a entraîné une perte de pouvoir d'achat important, les catégories les plus touchées dans cette transition étant à nouveau les femmes.

La plupart des répondants s'estiment en bonne santé et disposant d'un réseau de relations sociales et familiales satisfaisants. On constate qu'il y a une certaine corrélation entre la situation socio-économique et le capital de santé ou de relations : en d'autres mots, la richesse est souvent associée à une bonne santé et à un réseau de relations relativement important. En ce qui concerne les revenus, on constate qu'ils ont tendance à diminuer avec l'âge et que le sexe est le facteur de discrimination le plus important (les femmes étant défavorisées par rapport aux hommes).

Situation en matière de logement

Près des trois quarts de la population interrogée vit en maison unifamiliale et/ou est propriétaire de son bien. La grande majorité des personnes s'estiment très satisfaites de la qualité et du confort de leur logement (ce qui est peut-être davantage dû à la volonté de rester chez soi qu'à un logement « objectivement » en bon état, les indices de satisfaction étant à relativiser).

Entrer en maison de repos ?

Une enquête un peu plus récente (2002) révèle que les femmes sont 4 fois plus nombreuses que les hommes au sein des maisons de repos et les personnes y entrent souvent au-delà de 80 ans (l'âge modal étant de 85 ans). A Bruxelles, 95% des personnes vivent à domicile entre 75 et 79 ans, cette proportion diminue progressivement pour atteindre 55% entre 90 et 94 ans et 19% au delà de 95 ans⁽⁵⁾.

En ce qui concerne les souhaits, près des deux tiers des personnes de 50 à 75 ans n'envisagent pas entrer un jour en maison de repos, et cela essentiellement parce qu'elles n'apprécient pas ce milieu et qu'elles ne veulent pas quitter leur maison. Parmi les raisons qui poussent à y entrer, le souci de ne pas être une charge pour ses enfants est primordial. Une grande majorité de personnes considèrent, à des degrés divers, que « les maisons de repos sont trop souvent encore des mouchoirs et qu'on devrait encourager par tous les moyens le maintien à domicile des personnes âgées ».

Sentiment d'autonomie

Le sentiment d'autonomie est globalement important, malgré le fait que près de 40% des personnes affirment avoir un handicap physique plus ou moins important (environ 15% souffriraient d'une invalidité plus conséquente). Relativement peu de personnes disent bénéficier d'une assistance à domicile, ce qu'on pourrait interpréter comme le signe d'une réelle volonté d'autonomie et peut-être aussi d'un manque de moyens. Trois quarts des personnes n'envisagent pas du tout habiter un jour chez leurs enfants ou leurs petits enfants. Que feront-elles alors si elles ne souhaitent pas non plus entrer en maison de repos ? On constate déjà un manque important de structures pour répondre à ce double souhait.

Les préoccupations

L'enquête de 1993-1994 révèle que les objectifs de politique sociale jugés les plus importants pour les personnes âgées sont liés à la sécurité sociale, la sécurité des personnes âgées, le coût de la médecine et le maintien de leur bien-être et de leur niveau de vie au delà du passage à la retraite. Par contre, les personnes semblent moins concernées par les questions relatives à la possibilité d'exercer une activité professionnelle – possibilité d'exercer un emploi à temps partiel après la retraite, lutte contre l'exclusion du marché du travail, abaissement de l'âge de la retraite –, le rôle des personnes âgées dans la société et la solidarité inter-générationnelle. En outre, la moitié des personnes âgées n'auraient pas le souhait de s'engager politiquement. Et une petite moitié d'entre-elles n'ont jamais exercé de bénévolat et n'envisagent pas de le faire.

De quoi remettre en question une certaine conception de l'« utilité sociale » des personnes âgées : comment est-elle conçue par les plus anciens ? Est-elle réellement désirée ou est-ce une volonté extérieure qui vise à « rentabiliser » davantage la présence de plus en plus importante des personnes âgées ?

Des solutions en matière d'habitat

Différents types d'organisations ou d'entreprises cherchent à apporter des solutions en matière d'habitat pour les personnes âgées : des entreprises privées, des pouvoirs publics, des asbl. Les solutions proposées sont aussi variées que les acteurs. Outre les maisons de repos et, maisons de repos et de soins « classiques », certaines organisations ou institutions proposent de l'information, une aide financière, des services pour le maintien à domicile, un habitat groupé pour personnes âgées, des expériences d'habitat intergénérationnel, etc.

Ci-dessous, nous analyserons deux approches particulières : l'habitat groupé pour personnes âgées d'une part et des services favorisant le maintien à domicile d'autre part, en nous basant chaque fois sur des expériences spécifiques.

Le maintien à domicile

Comme on l'a vu à travers l'enquête, rester à domicile est un souhait important pour une partie importante de la population des 50 ans et plus. Le fait de rester dans un environnement connu et de maintenir un lien avec le passé motiverait notamment ce désir⁽⁶⁾.

Une série de dispositifs contribue au maintien à domicile des personnes âgées. Dans le secteur de l'aide à domicile, il s'agit principalement du service d'aide aux familles et aux personnes âgées, qui fait l'objet d'un agrément. Certaines organisations sont spécialisées dans ce secteur.

Ainsi, l'asbl ADMR⁽⁷⁾ (Aide et maintien à domicile en milieu rural) offre une série de services en milieu rural et dans les petites villes : aide familiale pour personnes âgées (courses, nettoyage, aide à la vie quotidienne), maisons d'accueil communautaires pour personnes âgées (quatre maisons sont déjà ouvertes et dix autres projets sont en discussion), aide aux aidants proches, gardes à domicile pour personnes malades et/ou handicapées, travaux d'adaptations et d'aménagement d'intérieur par ouvriers polyvalents, services de proximité en titres-services (aide ménagère). Le respect de l'intégrité de la personne, de son autonomie et de son projet de vie est une composante essentielle de la philosophie d'assistance de l'asbl.

Les services s'adressent à des personnes de tout âge. Toutefois, les responsables d'ADMR constatent que 75% des services d'aide aux familles et aux personnes âgées sont réalisés auprès de personnes de plus de 70 ans.

Un des projets innovants qu'a développé récemment l'ADMR, sont les maisons d'accueil communautaires. Ouvertes en partenariat avec des communes et des CPAS, elles offrent une solution complémentaire aux centres de jour des maisons de repos. Leur création était motivée par le fait que nombre de personnes qui recevaient des soins à domicile souffraient de solitude et avaient besoin de rencontrer des « pairs » mais ne désiraient pas pour autant fréquenter l'univers des maisons de repos. Elles sont ouvertes aux personnes de plus de 65 ans ou toute personne désireuse de partager un moment avec les aînés. L'objectif d'ADMR est de rendre les maisons les plus proches possibles des lieux de vie des personnes.

Elles correspondent à des lieux de vie collectifs et temporaires (puisque les personnes y vont un moment la journée ou plusieurs fois par semaine et continuent à habiter à leur domicile). Les personnes âgées peuvent y partager des activités, un repas et ont la possibilité d'y recevoir des soins professionnels extérieurs. Leur particularité repose sur la prise en charge des activités par les personnes âgées elles-mêmes. Si chacune des maisons bénéficie de l'encadrement d'animatrices (souvent des aides familiales expérimentées qui sont actuellement engagées à ce titre dans le cadre de postes APE), ce sont les personnes âgées qui décident du type d'activités qu'elles souhaitent mener, qui participent activement à leur conception, etc. Les projets de maison d'accueil communautaire semblent répondre à un réel besoin mais ne bénéficient pas encore d'une législation adaptée. Dans le nouveau décret sur l'aide aux personnes âgées (fin 2007), il est prévu que les aides familiales actives dans le cadre des services d'aide à domicile puissent intervenir dans des maisons communautaires sous certaines conditions (pour autant que les usagers aient besoin d'une aide individualisée). Le projet des maisons communautaires est à l'heure actuelle un projet pilote financé par CERA. Un financement plus structurel devra donc être trouvé pour pérenniser ces projets qui répondent pourtant à une réelle demande.

Autre particularité du travail d'ADMR : le soutien aux aidants proches. Partant du constat que dans beaucoup de situation familiales, ces derniers sont débordés, ADMR voudrait développer des groupes d'échanges et un service de médiation dans des situations de dépendances liées à un handicap ou à une maladie lourde.

Pour les responsables d'ADMR, l'asbl joue également un rôle de veille en matière d'hygiène et d'insalubrité. Même si les personnes âgées désirent rester à domicile, leurs habitats sont souvent vieillots et mal adaptés. Via l'intervention d'ouvriers polyvalents et d'aides familiales, le service a un rôle préventif en matière de sécurité ou d'insalubrité et peut servir de relais vers d'autres associations dans les cas où cela s'avère nécessaire.

L'habitat groupé pour personnes âgées

L'habitat groupé pour personnes âgées consiste en un « cadre de vie destiné à des personnes âgées, alliant vie collective et privative, autogéré par ses habitants à des degrés divers, abritant en moyenne de 5 à 15 personnes, émanant d'une personne ou d'un groupe de personnes physique(s) ou morale(s), sans cadrage légal spécifiquement prévu et sans but de lucre ». Fin 2005, sept expériences seulement répondaient à cette définition en Belgique francophone⁽⁸⁾.

L'habitat groupé de façon générale existe depuis longtemps et s'adresse à des populations variées (voir à ce propos, l'analyse sur l'habitat collectif réalisée par SAW-B en 2007)⁽⁹⁾. Il permet aux personnes de partager une habitation qui favorise l'intimité d'un chez soi et la sécurité d'un chez nous partagé. Certains habitats groupés prévoient de espaces spécifiques pour l'accueil d'amis ou de la famille.

Abbeyfield est l'expérience d'habitat groupé pour personnes âgées la plus emblématique. L'asbl Abbeyfield encadre quatre maisons en Belgique. Cependant, les occupants de ce type d'habitat ne peuvent y rester lorsqu'ils ne sont plus valides et ils doivent dès lors le quitter. D'autres expériences d'habitat groupé pour personnes âgées existent telles que l'Antenne Andromède, initiée il y a 25 ans par le CPAS de Woluwé-St-Lambert. Une de ses particularités est d'être ouverte aux personnes moins valides : les personnes en moins bonne santé sont admises du moment que leurs problèmes de santé ne pèsent pas de trop sur la vie du groupe. La formule est relativement peu onéreuse pour l'utilisateur : 25€ par jour (contre 35€ en moyenne dans les maisons de repos).

Cette initiative a été lancée à la suite de plusieurs constats : de nombreuses personnes étaient sur la liste d'attente du CPAS de Woluwé ; la vie en maison de repos rendait rapidement les personnes dépendantes ; souvent, ce qui les poussait à entrer en maison de repos, était un sentiment d'isolement et de solitude (qui débouche sur deux types de préoccupations : « *je déprime* » et « *qu'est-ce qui se passe si je tombe, par exemple* »). Or, le projet démontre qu'il y a moyen de vivre ensemble sans s'insérer dans une grosse structure⁽¹⁰⁾.

En pratique, l'Antenne Andromède consiste en six appartements qui comprennent chacun cinq chambres, un living, une cuisine et un jardin. Il s'agit de logements sociaux loués par le CPAS. Cinq personnes vivent dans chaque appartement. Elles constituent des « groupes de vie » et y reçoivent les services d'aides familiales (à la carte). Les groupes s'organisent selon leurs propres règles. Ils ont un budget commun qui permet de financer l'alimentation. Ils sont accompagnés et animés par quelques professionnels (aide familiale, assistante sociale, infirmière). L'encadrement est cependant minimum afin de permettre aux habitants de se prendre pleinement en charge. Le dispositif coûterait relativement peu au CPAS.

Les habitants de l'Antenne d'Andromède sont plus ou moins âgés (la moyenne d'âge étant de 73 ans, mais un tiers des personnes qui y ont vécu étaient nettement plus âgés – entre 81 et 90 ans). Depuis 25 ans, sur les 180 personnes qui ont vécu à Andromède, trois quarts d'entre elles étant des femmes (est-ce lié au fait que les femmes souffrent plus de l'isolement et qu'elles vivent plus longtemps ?). La durée de séjour moyenne y est de quatre ans. Certains y restent toutefois pendant 15 ans. Les personnes quittent l'habitat pour des raisons souvent liées à des difficultés physiques croissantes (sentiment d'insécurité ou altération du caractère).

D'après ses responsables, cette expérience permet aux personnes de retrouver leur capacité d'entrer en relation tout en gardant une certaine liberté individuelle et une autonomie. La longue liste d'attente pour l'entrée à l'Antenne Andromède semble indiquer que l'expérience intéresse de nombreux candidats.

Habitat kangourou

D'autres formules d'habitat groupé présentent aussi des solutions intéressantes pour les personnes âgées. L'habitat kangourou consiste, pour une personne âgée vivant seule dans une maison devenue trop grande pour elle, à y accueillir une famille ou un couple qui loue alors une partie de sa maison. Cette cohabitation est régie légalement par un contrat de bail passé entre le propriétaire (souvent la personne âgée) et les locataires. Un accord sur un contrat moral d'assistance réciproque est également établi. La personne âgée garde les enfants par exemple en échange du nettoyage de la maison réalisée par la famille, d'une aide en cas de pépin, des courses, etc. Cette relation d'entraide reste toutefois limitée puisque chacun garde ses espaces privatifs. Cette formule d'habitat kangourou offre une solution à la fois aux personnes âgées qui souhaitent rester chez elles mais dont la maison est devenue difficile ou coûteuse à entretenir et à la fois aux jeunes couples qui éprouvent des difficultés à acquérir un logement. Il permet aussi de recréer des liens et de la solidarité intergénérationnels souvent riches socialement et culturellement. L'association Dar Al Amal à Molenbeek a développé deux maisons de ce type qui permettent de plus la rencontre entre deux cultures puisque les familles hébergées sont d'origine étrangère. Un projet similaire s'est également développé à Anvers et un autre à Gand où des personnes âgées cohabitent avec des étudiants. Mais cela reste encore extrêmement marginal. L'idée est pourtant séduisante. Pourquoi n'est-elle pas plus répandue ?

Ce type de projet est rarement à l'initiative de personnes privées. Il exige en effet d'avoir un acteur extérieur qui soutient et suit le projet. Pour qu'il puisse jouer le rôle de coordinateur et de moteur (notamment dans le cadre des travaux à effectuer pour qu'une maison unifamiliale devienne bi-familiale) et intervenir en cas de conflit par exemple. Se lancer tout seul en tant que privé dans ce type de projet fait souvent fort peur surtout à des personnes âgées, moins mobiles.

D'autre part, aucune législation n'existe encore à l'heure actuelle pour encadrer les maisons kangourous, ce qui est pourtant indispensable si l'on veut encourager les gens que l'idée séduit. Les problèmes relatifs à la majoration du revenu cadastral liée à la mise en location et au précompte immobilier sont également des freins importants qui pourraient pourtant être levés par les régions. Enfin, beaucoup de personnes âgées, candidates à une adaptation de leur habitation dans le cadre de maisons kangourous, se voient refuser le permis d'urbanisme pour réaliser les travaux d'adaptation nécessaires.

Bilan et pistes de réflexions

Tout d'abord, il faut souligner des tendances qui peuvent sembler contradictoires et pourtant se concilier dans un projet : un certain besoin d'autonomie, de continuité avec le passé, mais aussi d'assistance et de contacts sociaux qu'expriment les personnes âgées à des degrés divers. Les projets les plus porteurs sont et seront très probablement ceux qui réussissent à jongler avec ces multiples dimensions de la psychologie des aînés.

Il convient aussi d'insister sur le fait qu'il n'y a pas « une bonne solution ». En fonction de leur âge, de leur état mental, de leur vécu, de leur situation familiale, etc., les bénéficiaires devraient pouvoir naviguer entre différentes formules. Comme on l'a dit, il n'y a pas une vieillesse mais des vieillesse. L'augmentation de la longévité et – malheureusement – les différences socio-économiques qui vont probablement s'accroître donneront lieu à des besoins divers qui ne pourront être satisfaits que par un panel de solutions tout aussi variées. Permettre aux personnes concernées d'opter pour la formule qui leur convient le mieux passe par la diffusion d'information sur les différentes possibilités qui existent (ce que s'attachent à faire une série d'organisations).

L'augmentation du coût de la vie risque d'inciter davantage les gens à vivre ensemble. En outre, le potentiel que représente l'habitat groupé pour les plus de 60 ans semble important si on compare le nombre de personnes de cet âge vivant seules au nombre d'entrées en maisons de repos.

La formule présente divers avantages, parmi lesquels une responsabilisation des individus et une valorisation des compétences de chacun à travers la relation. Au niveau des inconvénients, on notera plusieurs points : l'habitat groupé (en général) exige une autonomie suffisante de ses occupants, certains éprouvent des difficultés à vivre en collectivité, le manque de mixité souvent (au niveau des classes sociales et des âges) et l'absence de cadre légal adapté (quoique pour certains « usagers » cet aspect présente également des avantages)⁽¹¹⁾. Les projets, quand ils ne sont pas institutionnalisés, demandent un certain temps de préparation (3 à 5 ans) – souvent trop long pour les personnes âgées en quête de solution – et un réseau de relation dont tout le monde ne dispose pas. Enfin, et pas des moindres, un facteur déterminant par rapport à la propension à vivre en communauté est certainement la législation sur les revenus de remplacement qui est pénalisante pour les cohabitants.

Pourtant, selon l'asbl Habitat et Participation – active dans le domaine depuis plusieurs années – la demande d'habitat groupé de manière générale excède l'offre. Par ailleurs, l'expérience lancée par le CPAS de Woluwé-St-Lambert semble connaître un franc succès. D'autant qu'elle permet de lever certaines des difficultés énumérées ci-dessus.

Alors, pourquoi le modèle n'est-il pas plus diffusé et plus soutenu ? Pour Marie-Claire Giard, un facteur culturel, notamment, freine le développement de ce type d'initiatives. Dans notre société de plus en plus sécuritaire, on conçoit trop souvent les personnes âgées comme des personnes à (sur)protéger. Le besoin de reconnaissance des professionnels qui pousse à des luttes de pouvoir jouerait également en défaveur de la diffusion de ce type d'expérience.

Sachant que le vieillissement de la population continuera très probablement à s'intensifier, n'y a-t-il pas là un champ d'actions privilégié pour les entreprises d'économie sociale ? Elles pourraient par exemple envisager des collaborations avec les CPAS ou d'autres services d'aide à domicile pour organiser des habitats groupés plus encadrés tel que proposé dans le cadre de l'Antenne Andromède. Comme le démontre cette expérience, le soutien d'un acteur public peut apporter une contribution importante à la réussite d'un projet d'habitat groupé en assurant sa stabilité, une forme de professionnalisation et de reconnaissance, ainsi qu'un soutien financier quand nécessaire⁽¹²⁾.

L'adéquation des logements pour les personnes âgées, en tenant compte de leur état, des besoins en services de proximité mais aussi des perspectives en ce qui concerne le coût de l'énergie, est également une question essentielle. A ce titre, plusieurs remarques s'imposent. Les lotissements qui sont construits sur de grands territoires (type villas 4 façades) sont et seront de plus en plus inadaptés dans le contexte du vieillissement. La question de la dégradation du logement et des mesures qui peuvent y remédier est également importante : le parc immobilier en Wallonie et à Bruxelles est ancien. Avec la diminution progressive de leurs revenus, les nombreuses personnes âgées propriétaires de leur logement auront de plus en plus de mal à l'entretenir. Cette situation sera encore accentuée avec l'augmentation de la longévité⁽¹³⁾.

Sur le plan de l'aménagement des logements, notamment pour faire face au coût futur de l'énergie, les entreprises d'économie sociale joueront certainement un rôle accru. L'accroissement très probable du nombre de personnes âgées désirant rester à domicile ira de concert avec une demande plus importante pour tout un panel de services de proximité. Vu les écarts croissants entre les revenus et les perspectives en matière de pension, il semble indispensable que les entreprises d'économie sociale continuent à s'investir dans ce secteur où ne peut suffire la seule logique de rentabilité.

Les projets explorés à travers cette analyse ont en commun qu'ils (re)créent du lien social autour de la personne âgée, que ce soit via le contact avec des « pairs », avec d'autres générations ou avec du personnel aidant. La nuance, si on les compare avec les maisons de repos « classiques », c'est la nature de ce lien et ce qu'il induit sur la représentation que la personne a d'elle-même et du monde.

Entre l'isolement chez soi et le logement dans une maison de repos d'une centaine de personnes où on peut se sentir traité comme un numéro, il semblerait que ces formules offrent des perspectives de relations personnalisées et choisies, de valorisation et de développement personnel qui ne peuvent qu'être enrichissantes.

Mais ces options plus personnalisées (voire plus risquées, au niveau humain notamment) demandent une qualité d'animation et d'encadrement particulière. Les entreprises d'économie sociale avec leur expérience en matière d'approche participative et de gestion collective ont là aussi un rôle à jouer, que ce soit au niveau de l'encadrement de projets collectifs ou pour l'animation de lieux de vie communautaire. Globalement, on peut espérer que progressivement, ces formules seront mieux connues et qu'un cadre législatif adapté leur permettra de se développer tout en gardant une flexibilité pour s'adapter aux besoins changeants de leur public.

Enfin, qu'en est-il des personnes hyper-dépendantes ? La plupart des projets analysés ici s'adressent à des personnes relativement autonomes. Quels solutions existent ou sont à créer pour les personnes âgées qui souffrent d'un handicap physique ou d'une maladie grave les empêchant de rester à domicile ? Certains affirment que la proportion de personnes invalides risque d'augmenter avec l'allongement de la durée de vie. Pourrait-on imaginer des petites unités d'habitat collectif pour ce type de public ? N'est-ce pas là encore un champ d'actions privilégié pour l'économie sociale ?

Pour en savoir plus :

- L'asbl Habitat et participation : œuvre depuis 25 ans à la promotion d'approches participatives et partenariales dans les domaines de l'habitat, de la gestion des territoires et du développement urbain et rural. (voir <http://www.habitat-participation.be/>)
- «*Habitat solidaire : étude sur les possibilités de reconnaissance de l'habitat groupé pour les personnes en précarité sociale*», réalisée pour le compte du SPP Intégration sociale, novembre 2006.
- «*Où vivre mieux ? Le choix de l'habitat groupé pour personnes âgées*», Valentine Charlot et Caroline Guffens, Les Éditions namuroises et la Fondation Roi Baudouin, janvier 2006.
- «*Vivre chez Soi après 65 ans, Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles*», Dossier de l'Observatoire de la Santé et du Social, en collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination Sociale asbl, Septembre 2007.
- Une copie des interventions au petit déjeuner de l'économie sociale «*Personnes âgées : quelles solutions pour un habitat de qualité ?*» organisé par SAW-B le 12 mars 2008 peut être obtenue sur demande en envoyant un email à info@saw-b.be

(1) Près de 15.000 décès supplémentaires ont été enregistrés par rapport aux taux de mortalités habituels durant les trois premières semaines d'août 2003.

(2) Selon le World population Prospects des Nations Unies, l'espérance de vie moyenne à la naissance était en Belgique en 1950-55 de 65 ans pour les hommes et 70,2 ans pour les femmes ; en 2000, elle était de 74,7 pour les hommes et 81,1 pour les femmes. Si on projette les mêmes indices à l'horizon 2050, on obtient une espérance de vie moyenne de 81,1 pour les hommes, de 86,7 pour les femmes (83,8 ensembles) - (Source : C-M. Loriaux).

(3) Intervention de Claude-Michel Loriaux, professeur émérite à l'UCL, au petit déjeuner du 12 mars 2008 sur l'habitat pour personnes âgées, organisé par SAW-B.

(4) «Vivre chez soi après 65 ans - Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles», Dossier de l'Observatoire de la Santé et du Social, en collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination Sociale asbl, Septembre 2007.

(5) «Vivre chez soi après 65 ans - Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles».

(6) Intervention de Marie-Claire Sepulchre, administratrice déléguée de l'asbl ADMR.

(7) L'organisation existe depuis 1951. Elle compte actuellement plus de 1.600 travailleurs pour la plupart moyennement qualifiés à la base, 6 antennes régionales et un site de coordination. Un programme de formation continue est développé chaque année.

(8) Valentine CHARLOT et Caroline GUFFENS : «Où vivre mieux ? Le choix de l'habitat groupé pour personnes âgées», Les Éditions namuroises et la Fondation Roi Baudouin, janvier 2006, p. 53.

(9) Sur <http://www.saw-b.be/EP/2007/A0704.pdf>

(10) intervention de Marie-Claire Giard, assistante sociale responsable du projet l'Antenne Andromède, lors du petit déjeuner sur l'habitat pour les personnes âgées, organisé par SAW-B le 12/03/2008.

(11) Intervention de Benoît Debuigne, Habitat et Participation, lors du petit déjeuner.

(12) Voir à ce propos aussi Guffens, op. cit., p. 135.

(13) Intervention de Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur, lors du débat pendant le petit déjeuner organisé par SAW-B le 12/03/2008.